

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11	<b>Séance du 07 octobre 2015</b> L'an deux mille quinze et le sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 octobre 2015, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Présents :</u></b> 9	<b><u>Sont présents:</u></b> Alain DUTRANOIS, Dominique DONY, Noël ROUX, Didier CRUZOL, Benoit BOURDET, Cécile FERRIER - BOURDET, Jonathan MEIKOW, Jacques ROUGER, José TEN DIJK - VAN DIERMEN
<b><u>Votants:</u></b> 9	<b><u>Représentés:</u></b> <b><u>Excuses:</u></b> Gérard GARCIA, Valérie COMBES <b><u>Absents:</u></b> <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Cécile FERRIER - BOURDET

---

Objet: Choix des entreprises pour le marché de travaux - DE 2015 40

**Vu** le nouveau code des marchés publics,

**Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 1er Octobre 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :

### **marché de travaux du château et espaces publics de Floressas.**

RESTAURATION DES EXTERIEURS DU CHÂTEAU DE FLORESSAS

**Lot 1 :**        Gros œuvre

**Entreprise :** VICENTINI Restauration  
"Castellan" - 47 310 LAPLUME

**Montant du marché :** 110 326.15 €/ HT soit 132 391.38 €/ TTC

**Lot 2 :**        Menuiserie extérieure bois

**Entreprise :** ROUQUET Sébastien

**Montant du marché :** 12 083.00 €/ HT soit 14 499.60 €/ TTC

**Lot 3 :**        Peinture

*Aucune entreprise ne s'étant fait connaître, la décision est reportée à une date ultérieure*

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce marché.

Objet: Don à la commune - DE 2015 41

Le maire informe l'assemblée que Monsieur Nicolas FROMENT, suite aux travaux, a exprimé le désir de faire un don à la commune pour la somme de 589.74 € par chèque, justifiant de ce don par le fait qu'il voulait remercier la commune d'avoir amélioré le centre du bourg, constatant qu'il en tirait aussi bénéfice autant du point de vue de la sécurité que pour l'apparence esthétique, puisque sa maison se trouve placée à proximité immédiate du carrefour, et qu'en tant qu'ancien maire, il connaissait la difficulté des petites communes à financer ce genre de travaux.

Après en avoir délibéré, et sachant que la commune apprécie le geste, le conseil municipal de Floressas décide d'accepter ce don et autorise Monsieur le maire à procéder à son encaissement.

Délibération annulée ( DE 2015 42)

la délibération modificative comptable à été annulée

Questions diverses

- Des travaux sont à réaliser pour l'église, une équipe de bénévoles va être constituée afin de nettoyer l'intérieur de l'église
- Des travaux de voirie ont été effectués par la CCVLV afin de canaliser l'eau lors des intempéries au lieu dit Récès

Le Maire

Objet: Délibération annulée - DE 2015 42